



**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 21.09.2020
A L'ESPACE SPORTIF ET FESTIF
« LA SCIERIE – D'SAJMEHL » A
LEMBACH**

Réunion du 21.09.2020 – accueil à 18h – ouverture de séance à 18h30 – à l'espace sportif et festif « LA SCIERIE – D'SAJMEHL » a Lembach - Invitation dématérialisée via l'outil IDELIBRE avec ordre du jour envoyée le 15.09.2020, complétée d'un rapport de présentation mis à disposition aux conseillers communautaires titulaires et suppléants de manière dématérialisée, et du compte-rendu du dernier conseil communautaire (les comptes rendus des derniers conseils communautaires sont également publiés sur le site internet de la communauté de communes).

Précisions : les invitations, rapports et comptes rendus ne sont pas mis à disposition en version papier en début de séance de conseil communautaire.

Invités : 50 personnes.

36 élus délégués titulaires et 14 délégués suppléants, systématiquement invités,

Information par voie dématérialisée via l'outil COMELUS à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres, invités permanents, mairies et agents intercommunaux (335 élus municipaux, dont 50 élus intercommunaux),

Invités extérieurs permanents : Mme la conseillère départementale N. Marajo et M. le conseiller départemental R. Bertrand.

Séance publique.

Invités autres à cette séance : Les DNA.

Intervenants extérieurs : non.

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires :

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, MEYER Monique, STIEFEL Martine, WEINLING HAMEL Elisabeth,

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Suppléants – délégation de vote : M. HOCH Georges

Suppléants - sans délégation vote : MM, HEBTING Benoit, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, ROS Jean-Charles, SCHAEFER Marc, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy

Elus excusés - procuration : Mme LEDIG Evelyne donne procuration à Mme STIEFEL Martine

Elus excusés : M. André SCHMITT

Suppléants excusés :

Elus absents:

Titulaires : MMES CRONMULLER Martine, WALTER Clarisse, M. SCHERTZ Christophe,

Suppléants : MMES MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline ;
MM. FISCHER Alain, OSTER Rémy, ROMIAN Serge,

1. INFO : Dispositions en lien avec l'état d'urgence sanitaire :

L'état d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a prévu des dispositions particulières en matière d'organisation des séances du conseil. L'état d'urgence est terminé depuis le 10 juillet 2020. Néanmoins, des règles spécifiques sont restées en place jusqu'au 30 août.

Eu égard à la situation de crise sanitaire qui se poursuit, le conseil communautaire est exceptionnellement organisé en dehors des locaux du siège de la communauté de communes (information faite au préfet par courrier). Cette délocalisation, possible pour les intercommunalités pouvant se réunir en tout point de leur territoire, a pour objectif de garantir le respect des consignes sanitaires.

Les règles d'hygiène et de distanciation sociale seront prises en compte par une organisation de la séance prévoyant notamment :

- Un accueil à partir de 18h00 pour un démarrage de séance à 18h30,
- L'accès à un distributeur de gel hydro-alcoolique mobile sur pied, à l'entrée de la salle,
- Pour chaque élu, une place par table, avec boissons individuelles,
- Une feuille d'émargement-liste de présence individuelle sur chaque table, à remplir et signer sur place,
- Un accès et une sortie de salle différenciée.

Chaque élu est invité à se munir d'un stylo noir et d'un paquet de feuilles de papier A5 blanc vierge (si vote par bulletins).

La présence, l'accès à la salle et les déplacements nécessitent le port d'un masque de protection.

2. Accueil, appel et ouverture de la séance.

Accueil :

L'accueil des élus est organisé à partir de 18h00. Les élus sont invités à signer la liste de présence individuelle (posée sur les tables) et se sont vu remettre un boîtier de vote personnalisé.

Appel :

A 18h30, le président invite les élus à rejoindre leur place.

Le mot d'accueil est assuré par M. Christian TRAUTMANN, maire de Lembach.

Le point est fait sur le nombre de conseillers présents, les éventuelles procurations ou suppléances (le délégué suppléant n'a droit de vote qu'en l'absence du conseiller titulaire qu'il supplée), afin de déterminer que le quorum permettant d'ouvrir la séance soit atteint.

Ouverture de la séance :

Le président ouvre la séance. Il procède immédiatement au test de bon fonctionnement des boîtiers de vote électroniques, utilisés afin de suivre les votes des conseillers, d'assurer la régularité des votes et faciliter l'organisation des séances.

3. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

M. Christian TRAUTMANN, candidat, est désigné secrétaire de séance.

4. VOTE : Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 27.07.2020.

Le compte rendu de la séance du 27.07.2020 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Il a par ailleurs été communiqué par voie dématérialisée aux conseillers communautaires titulaires et suppléants, et pour information à l'ensemble des élus locaux des communes membres et des secrétaires de mairie. Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

5. Modification de l'ordre du jour : Suppression/ajout de points à l'ordre du jour.

Délibération n°048.2020 : Taxe de séjour intercommunale : grille tarifaire 2021 : ajournée – délibération non nécessaire. Les conseillers approuvent cette modification de l'ordre du jour.

6. Communication des décisions prises par le président dans le cadre de ses pouvoirs délégués (marchés publics, assurances, finances et autres) et dans le cadre de la situation sanitaire.

Marchés publics :

Depuis le 01/01/2020 : 20 marchés notifiés.

Depuis le 17/07/2020 (dernier conseil communautaire) : 6 marchés notifiés :

- « Cité des Energies : Mission de géomètre – topographie de terrain et relevés de bâtiments du carreau Clemenceau (67250 Preuschedorf) » : 1 marché de services – élu référent : M. Haas/Mme Dudt.

- « Etude de sol en vue de la construction d'un périscolaire et extension d'une école maternelle à Hegeney » : 1 marché de services – élu référent : M. Haas/M. Weiss.

- « Applications de découverte de la bataille du 06 août 1870 : Prestation de mises à jour : versions et contenu » : 1 marché de services – élu référent : M. Haas/Mme Dudt.

- « Fourniture et pose d'un système de contrôle d'accès avec gâche électrique à la maison des services et des associations à Durrenbach: 1 marché de services – élu référent : M. Haas/M Isel.
- « Mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation du hall Sud (n° 6) à Woerth » : 1 marché de services – élu référent : M. Isel/M. Fuchs.
- « Hébergement à distance d'un serveur informatique » : 1 marché de services – élu référent : M Isel.

Assurances :

Déclaration de sinistre « dommages-ouvrage » auprès de Générali dans le cadre du marché DO TRC relatif à la construction d'un bâtiment d'activité à Eschbach suite au constat d'infiltrations d'eau dans le bâtiment.

Finances :

2 arrêtés de virement de crédits (utilisation de l'enveloppe « dépenses imprévues » pour le paiement de dépenses suite sinistre au CADT (couvert par l'assurance), la comptabilisation de la part départementale de taxe de séjour dans le budget principal.

Déblocage partiel de la ligne de trésorerie (300 000 € débloqués puis remboursés depuis le dernier conseil communautaire).

Elus-RH :

Arrêtés de délégation de fonctions et signatures aux vice-présidents et aux agents.

Arrêté de nomination d'un élu référent OM : M. Gérard NICASTRO.

Arrêté RH – télétravail exceptionnel – covid 19.

Le président propose de donner la parole aux maîtres d'œuvres présents dans la salle, pour présenter les APS qui seront validés plus tard en séance, pour pouvoir ensuite les libérer.

**PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – ACTIONS
TRANSVERSALES – COOPERATIONS**

039.2020 : Situation d'urgence sanitaire covid 19 : Adhésion au dispositif d'achat groupé de masques en tissu par le conseil départemental du Bas-Rhin : convention constitutive de groupement.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 relatifs aux groupements de commandes,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant qu'afin de faire face à la crise sanitaire de la COVID-19, un accord unanime a été trouvé entre le Département du Bas-Rhin et l'ensemble des EPCI du Bas-Rhin pour l'achat groupé de masques en tissu par le Département du Bas-Rhin, cet accord témoignant de l'unité et de la solidarité exemplaires des élus locaux du Bas-Rhin,

Considérant que le Département du Bas-Rhin a passé les commandes pour 3 970 000 masques alternatifs réutilisables au prix unitaire moyen de 2 € HT auprès de trois fournisseurs (dont le Pôle textile Alsace avec 3 millions d'unités) pour un montant total de 7 854 000 €,

Considérant que des financements de partenaires ont été notifiés au Département par le Régime Local Alsace-Moselle qui apporte une contribution financière exceptionnelle de 515 000 € et AG2R avec 50 000 € ainsi que le Crédit Mutuel avec 30 000 €, et que ces contributions permettent de ramener le coût unitaire du masque à 1,80 € HT soit 1,90 € TTC,

Considérant qu'à la mi-juin, ce sont 2 219 800 masques qui auront été distribués aux EPCI représentant un coût de 4 217 620 TTC dont le financement est assuré comme suit :

*Etat (50 %) : 2 108 810 € ;
Département : 1 178 000 € ;
Bloc communal : 930 810 €.*

Et qu'il convient de préciser que :

- *le montant dû par la communauté de communes est calculé sur la base du chiffre de l'INSEE 2017 majoré de 10 % portant la population départementale à 1 240 000 habitants pour le département du Bas-Rhin,*
- *La dotation due par la communauté de communes fait l'objet d'un arrondi à l'unité supérieure,*
- *la communauté de communes a eu la faculté de bénéficier de la commande groupée pour acquérir les masques de ses agents,*

Considérant que la communauté de communes a bénéficié de 40 000 masques, soit un montant restant à sa charge de 19 950 €, un accord local ayant fixé la contribution de la communauté de communes à 50% du restant à charge, les 50% restant étant refacturés aux communes membres selon le nombre de masques effectivement distribué,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à l'acquisition de masques par le Département du Bas-Rhin ainsi que les modalités financières prévues,**
- **De prendre en charge le montant de 19 950 € restant à charge pour le territoire Sauer-Pechelbronn (coût unitaire : arrondi à 0,50 €/masque),**
- **De valider la prise en charge de 50% de cette somme (montant arrondi à 0,25 € par masque), les 50% autres (0,25 €) étant refacturés aux communes selon le nombre de masques distribués, et conformément aux accords établis à l'occasion du**

montage de l'opération,

- **D'autoriser le président à signer le projet de convention à intervenir entre le Département du Bas-Rhin et la communauté de communes,**
- **De remercier, au nom de l'ensemble des élus et habitants du territoire, le Conseil départemental pour l'ensemble des actions qui ont été entreprises en pleine crise sanitaire,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – POLE COHESION SOCIALE

040.2020 : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Bas-Rhin (SDAASAP) : convention de mise en œuvre : engagement de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral du 10.01.2020 approuvant le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public,

Vu le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASAP)

Vu la convention de mise en œuvre du SDAASAP,

Considérant les travaux du comité de pilotage du SDAASAP, réunissant l'ensemble des partenaires signataires de la convention relative à la mise en œuvre du schéma,

Considérant le programme d'actions destiné à pérenniser l'offre de services dans les zones présentant des déficits d'accessibilité des services, s'articulant autour de 6 axes stratégiques suivants :

- 1 - coordonner et mutualiser l'offre de services*
- 2 - Faciliter l'accès de tous aux services*
- 3 - conforter l'offre de santé*
- 4 - adapter les territoires à l'avancée en âge de la population*

- 5 - Co-construire le parcours éducatif
- 6 - renforcer l'attractivité des territoires.

Considérant les services mis en place pour les habitants, associations et entreprises à la maison des services et des associations à Durrenbach et l'espace France Services,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 1^{er} vice-président M. Damien WEISS, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Cohésion Sociale - Animation jeunesse, intergénérationnelle - Animations culturelles,
Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De s'engager avec l'ensemble des partenaires du SDAASAP autour de l'objectif global d'amélioration de l'accessibilité des services au public,**
- **De s'engager à participer aux instances de gouvernance, de suivi et d'évaluation du schéma : le comité de pilotage et le comité technique le cas échéant, ainsi que les groupes de travail thématiques,**
- **De s'engager à contribuer à l'observatoire permettant d'évaluer et de mesurer l'avancée des actions, via la collecte et le partage de données,**
- **D'inscrire dans sa stratégie interne l'enjeu d'amélioration de l'accessibilité des services au public, et mobiliser les fonds ou financements permettant d'atteindre cet objectif,**
- **De valider la convention de mise en œuvre du SDAASAP et d'autoriser le président à la signer,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

041.2020 : Construction d'un ALSH intercommunal à Hegeney (site périscolaire intercommunal) : validation de l'APS (Avant-Projet Sommaire).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°118.2016 en date du 14.11.2016 : «Validation du schéma de développement des accueils périscolaires sur le territoire (ALSH) et d'une micro crèche (PSU) »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°123.2016 en date du 14.11.2016 : «Implantation d'un équipement d'accueil périscolaire et micro-crèche intercommunal : pôle Sud-secteur Ouest sur Hegeney»,

Vu la délibération du conseil communautaire n°098.2017 en date du 18.12.2017 : « Schéma ALSH : poursuite de la mise en œuvre du schéma validé par le lancement du projet de construction d'un ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement) intercommunal à Hegeney »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°066.2018 en date du 17.09.2018 : « Site enfance – pôle Sud-secteur Ouest à Hegeney : délégation de maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes »,

Vu la délibération n°091.2018 du conseil communautaire en date du 17.12.2018 : « Schéma de développement des sites enfance (ALSH et micro-crèche) : projet d'ALSH à Hegeney : lancement de l'opération et actualisation du coût d'objectif »,

Vu la délibération n°040.2019 du conseil communautaire en date du 24.06.2019: «Schéma ALSH : Site enfance - pôle Sud-secteur Ouest à Hegeney : fixation des modalités d'organisation du concours de maîtrise d'œuvre »,

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Hegeney et la communauté de communes Sauer-Pechelbromm,

Considérant l'avant-projet sommaire établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Considérant la validation de l'APS par la commune de Hegeney, via délibération du conseil municipal en date du 17.09.2020,

Entendu la présentation de l'APS par le représentant de la maîtrise d'œuvre,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider l'avant-projet sommaire du futur site ALSH intercommunal et réhabilitation-extension de l'école de Hegeney, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :**
 - **Opération mutualisée intégrant une partie en construction neuve, et une partie en réhabilitation-extension,**
 - **Bâtiment passif, façade en briques inspiré du bâtiment contigu, de près de 1 000 m²,**
 - **ALSH d'une capacité de 100 places,**
 - **Usage de matériaux bio-sourcés,**
 - **Prise en compte de l'intégration du service dans son environnement, et notamment des circulations, pour les futurs usagers, avec travaux complémentaires réalisés par la commune dans le bourg (place de retournement pour le bus de transport scolaire, parkings, déplacement de l'arrêt bus).**
- **De valider le plan de financement prévisionnel en phase APS comme suit (tous chiffres en HT) :**

Plan de financement HT	Part commune*	Part CCSP*	Total opération
------------------------	---------------	------------	-----------------

Prestations intellectuelles	86 759 €	186 241 €	273 000 €
Autres frais (BC, SST, DO,...)	54 741 €	117 509 €	172 250 €
Coût travaux prév. APS	567 547 € (494 725 € en neuf et 72 822 € en réhabilitation)	1 335 950 €	1 903 497 €
Total coût	709 047 € (31,78%)	1 639 700 € (68,22%)	2 348 747 €
DETR école	227 019 €		227 019 €
Fonds de solidarité CD67	100 000 €		100 000 €
CAF		300 000 €	300 000 €
DETR travaux		200 000 €	200 000 €
Convention enfance CD67		450 000 €	450 000 €
Climaxion Région Grand Est	38 136 €	81 864 €	120 000 €
Total recettes (subv escomptés)	365 155 €	1 031 864 €	1 397 019 €
Solde – financement du bloc communal (hors différentiel TVA/FCTVA)	343 892 €	607 836 €	951 728 €

**Parts commune-communauté de communes établi au prorata des surfaces et temps d'utilisation.*

- **De fixer le planning de réalisation en phase APS comme suit :**
 - Validation de l'APD : décembre 2020
 - Dépôt du PC : janvier 2021
 - PRO-DCE : janvier - avril 2021
 - Démarrage des travaux : juillet 2021 (démolitions) et septembre 2021
 - Réception et mise en exploitation : juillet 2022
 - Ouverture aux usagers : septembre 2022
- **De demander au président de solliciter les cofinancements escomptés sur cette opération auprès des organismes concernés, dans le cadre de sa délégation du conseil communautaire au président,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

042.2020 : Construction d'un ALSH intercommunal à Durrenbach (site périscolaire intercommunal) : validation de l'APS (Avant Projet Sommaire).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°118.2016 en date du 14.11.2016 : « Validation du schéma de développement des accueils périscolaires sur le territoire (ALSH) et d'une micro crèche (PSU) »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°122.2016 en date du 14.11.2016 : « Implantation d'un équipement d'accueil périscolaire et micro-crèche intercommunal : pôle Sud-secteur Est sur Durrenbach »,

Vu la délibération n°075.2019 du conseil communautaire en date du 18.11.2019 : «Schéma de développement des sites enfance (ALSH et micro-crèche) : projet d'ALSH à Durrenbach : lancement de l'opération et actualisation du coût d'objectif »,

Considérant l'avant-projet sommaire établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Considérant la demande de validation de l'APS par la communauté de communes à la commune de Durrenbach, via délibération du conseil municipal,

Entendu la présentation de l'APS par le représentant de la maîtrise d'œuvre,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 1^{er} vice-président M. Damien WEISS, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Cohésion Sociale - Animation jeunesse, intergénérationnelle - Animations culturelles,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider l'avant-projet sommaire du futur site ALSH intercommunal à Durrenbach, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :**
 - **Bâtiment passif à ossature bois,**
 - **Usage de matériaux bio-sourcés, façade à dominante bois, de près de 580 m²,**
 - **ALSH d'une capacité de 90 places,**
 - **Prise en compte de l'intégration du service dans son environnement, et notamment des circulations, pour les futurs usagers, avec travaux complémentaires réalisés par la commune dans le bourg (voirie).**

- **De valider le plan de financement en phase APS comme suit (tous chiffres en HT) :**

Plan de financement HT	Total opération
Prestations intellectuelles	140 400 €
Autres frais (BC, SST, DO,...)	110 000 €
Coût travaux prév. APS	1 414 820 €
Total coût	1 665 220 €
Conseil départemental	450 000 €
Région Grand Est appel à projet bâtiment passif et biosourcé	50 000 €
CAF (périscolaire)	270 000 €
DETR	200 000 €
Total recettes	970 000 €
Solde – financement local (hors différentiel TVA/FCTVA)	695 220 €

- **De fixer le planning de réalisation en phase APS comme suit :**
 - **Validation de l'APD : décembre 2020**

- Dépôt du PC : janvier 2021
- PRO-DCE : janvier - avril 2021
- Démarrage des travaux : juillet 2021
- Réception et mise en exploitation : juillet 2022
- Ouverture aux usagers : septembre 2022

- De demander au président de solliciter les cofinancements escomptés sur cette opération auprès des organismes concernés, dans le cadre de sa délégation du conseil communautaire au président,
- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – TRANSITION ECOLOGIQUE ET MOBILITE

Pas de délibérations.

PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – ECONOMIE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

043.2020 : Redressement judiciaire de la Sarl du Parc : loyer au bâtiment d'activités pôle bois à Eschbach : prolongement de la suspension de loyer.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°005.2020 du conseil communautaire en date du 17.02.2020 : «Redressement judiciaire de la Sarl du Parc : positionnement intercommunal – loyer au bâtiment d'activités pôle bois à Eschbach : suspension de loyer et provisionnement »,

Considérant la mise en redressement judiciaire de la sté Sarl du Parc et du consortium Mob,

Considérant le mail de Maître Nathalie Guyomard, administratrice judiciaire en charge du dossier de RJ – Sarl du Parc, demandant une suspension complémentaire du loyer jusqu'à fin 2020, puis un loyer révisé à compter de janvier 2021,

Considérant le courrier du président de la communauté de communes, en date du 10 septembre 2020, sollicitant une entrevue aux gérants et à l'administratrice judiciaire aux fins d'évaluer les possibilités pour l'entreprise de redresser sa situation financière,

Considérant le contrat de location avec option d'achat signé avec la Sarl du Parc, pour l'implantation de la société Mob Alsace au bâtiment d'activités – pôle bois à Eschbach,

Considérant le budget annexe du bâtiment d'activités - pôle bois,

Considérant le montant cumulé de la dette de la Sarl du Parc,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 10 voix contre, 7 abstentions, deux élus ne prenant pas part au vote, décide :

- **De prendre acte de la nécessité pour l'entreprise de se reconstituer dans l'immédiat une trésorerie afin de sécuriser ses approvisionnements, nécessaire au maintien de l'activité commerciale, et de poursuivre la période de gel des loyers jusqu'à fin 2020,**
- **D'approuver la poursuite du gel des loyers (suspension provisoire), initialement fixé pour les 6 premiers mois de la procédure collective (de décembre 2019 à mai 2020), jusqu'à fin 2020, dans l'attente de l'établissement d'un plan d'apurement par l'administrateur judiciaire, et aux fins de soutien temporaire en terme de trésorerie de la société Sarl du Parc, dans l'espoir d'une sortie de procédure,**
- **De solliciter une entrevue du président avec les gérants et l'administratrice judiciaire de la Sarl du Parc et du consortium Mob, aux fins de communication d'un business plan permettant d'évaluer les possibilités de l'entreprise de redresser sa situation financière,**
- **De prévoir l'inscription d'une provision pour risque complémentaire au budget annexe concerné pour l'exercice 2021, après décision sur les suites à donner au gel des loyers octroyé,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

044.2020 : Situation d'urgence sanitaire covid 19 : Délégation partielle de compétence en matière d'immobilier d'entreprise au Conseil départemental du Bas-Rhin.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1511-3,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin du 22 juin 2020 ayant notamment créé un fonds d'urgence bas-rhinois pour soutenir les acteurs du tourisme et les filières locales,

Considérant que la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin du 22 juin 2020 envisage le principe d'un conventionnement avec les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui souhaiterait déléguer tout ou partie de leurs aides à l'immobilier d'entreprises au Département du Bas-Rhin,

Considérant que la délégation de compétence, contrairement à un transfert de compétence, est protectrice des droits de la Communauté de Communes et de ses Communes membres, puisqu'elle ne s'interprète pas comme un transfert, lequel est définitif, et permet à la fois de préserver les pouvoirs que la loi confère à l'EPCI et de conserver un contrôle sur la façon dont cette délégation de compétence est mise en œuvre, au besoin en la retirant à la collectivité concernée,

Considérant, en outre, qu'une telle délégation de compétence ne serait que partielle puisque, d'une part, elle porterait uniquement sur l'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise et, d'autre part, se ferait dans les strictes limites de la convention ci-jointe ; la Communauté de Communes demeurant compétente sur son territoire pour l'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises qui n'entrent pas dans le champ de la convention précitée et restant en outre compétente pour définir le régime de ces aides

Considérant que l'article L.1511-3 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, donne compétence aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pour décider de l'attribution des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrain ou d'immeuble

Considérant que la pandémie de COVID-19 qui a impacté le territoire bas-rhinois, a engendré des difficultés économiques et sociales majeurs pour les structures de proximité (notamment tourisme, hôtellerie, restauration, artisanat, commerce, activités de loisirs et de plein air, exploitations agricoles, etc.)

Considérant que les aides ont pour objet de soutenir la sécurité sanitaire de la reprise et l'adaptation durable des structures de proximité à ces enjeux

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par voie de convention passée avec le département, lui déléguer la compétence d'octroi d'une partie des aides à l'immobilier d'entreprises

Considérant que le Département du Bas-Rhin dispose de la taille pertinente, de l'ingénierie et de la vision globale nécessaire à l'exercice de la compétence d'octroi d'une partie des aides à l'immobilier d'entreprises, de sorte que sa délégation rendra l'action publique bas-rhinoise en la matière plus efficace, c'est-à-dire offrant la meilleure prestation au meilleurs coût, ce qui bénéficiera tant aux contribuables qu'aux entreprises concernées

Considérant que la délégation d'une partie de la compétence des aides à l'immobilier d'entreprise au Département du Bas-Rhin permet de mutualiser les moyens et de favoriser l'égalité de traitement des bénéficiaires à l'échelle départementale

Considérant que cette délégation partielle de la compétence intercommunale d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises correspondant au « Fonds d'urgence pour les acteurs du tourisme et les activités de proximité » permettra à notre communauté de communes de renforcer son attractivité et sa compétitivité au service des entreprises du territoire

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **D'adopter le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises intitulé « Fonds d'urgence pour les acteurs du tourisme et les activités de proximité » tel que détaillé dans le règlement figurant en annexe 2 de la présente délibération,**
- **De déléguer au Département du Bas-Rhin une partie de la compétence intercommunale d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise jusqu'au 31 décembre 2020 correspondant au dispositif du « Fonds d'urgence pour les acteurs du tourisme et les activités de proximité » précité, telle que présentée ci-dessus et dans le stricte cadre de la convention jointe en annexe 1,**
- **D'approuver la convention portant délégation partielle d'aide à l'immobilier d'entreprises à conclure entre la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et le Département du Bas-Rhin, ci-jointe en annexe 1, et d'autoriser le président à la signer,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

045.2020 : Réhabilitation du hall sud du site économique Nord de Woerth : validation de l'APS (Avant-Projet Sommaire).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°001.2017 du conseil communautaire en date du 20.02.2017 : « Site économique nord de Woerth : présentation de l'étude de requalification et engagement des opérations de requalification du site »,

Considérant la mise à disposition du hall sud à l'entreprise Alstom,

Considérant l'état de détérioration du hall sud,

Considérant l'avant-projet sommaire établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Entendu la présentation de l'APS par le représentant de la maîtrise d'œuvre,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 3ème vice-président M. Alain FUCHS, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle économie, aménagement du territoire, liens avec les entreprises,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 3 voix contre, 2 abstentions, un élu n'ayant pas pris part au vote, décide :

- **De valider l'avant-projet sommaire de réhabilitation simple du hall sud du site économique nord de Woerth, dont les caractéristiques principales sont les suivantes et ayant pour vocation d'assurer la pérennité du bâtiment :**
 - renforcement de la structure métallique et traitement des points de rouille,
 - étanchéité de la toiture,
 - traitement des façades et pieds de bardage,
 - réfection du sol,
 - aménagement d'un atelier de préparation chauffé,
 - suppression du bardage entre les deux halls et pose d'un portail

- **De valider le plan de financement en phase APS comme suit (tous chiffres en HT) :**

Plan de financement HT	Total opération
Prestations intellectuelles	21 600 €
Autres frais (BC, SST, DO,...)	77 400 €
Coût travaux prév. APS	327 000 €
Total coût	426 000 €
Région Grand Est soutien à la résorption des friches 40% escompté	170 400 €
DETR 30% escompté	127 800 €
Total recettes	298 200 €
Solde – financement local (hors différentiel TVA/FCTVA)	127 800 €

- **De fixer le planning de réalisation en phase APS comme suit :**
 - Dépôt de la déclaration préalable : oct 2020
 - Validation de l'APD : nov 2020
 - PRO-DCE : déc 2020
 - Démarrage des travaux : février 2021 (3 mois)
 - Réception et mise en exploitation : mai 2021

- De demander au président de solliciter les cofinancements escomptés sur cette opération auprès des organismes concernés, dans le cadre de sa délégation du conseil communautaire au président,
- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

046.2020 : Projet d'installation de la S.A.S. DSP Bricka à la zone d'activités intercommunale de Woerth : nouvelle échéance de signature d'un compromis de vente.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu l'avis des services du Domaine sur la valeur vénale n°2020-643 en date du 14.09.2020,

Vu la délibération n°004.2020 du conseil communautaire en date du 17.02.2020 : « ZA Woerth Sud : vente de deux terrains en vue de l'implantation de la SAS DSP BRICKA »,

Considérant l'intérêt porté par la société DSP Bricka, implantée à Woerth, de s'implanter sur la zone d'activités intercommunale sud de Woerth, le dossier de candidature présentant notamment le projet d'implantation, ainsi que la note d'analyse de situation établie par les services de l'ADIRA en date du 22.01.2020,

Considérant la zone d'activités intercommunale sud de Woerth et les terrains disponibles à la vente,

Considérant l'échéance de signature d'un compromis de vente avec la SAS DSP BRICKA, fixée au 30.06.2020, et la demande d'une nouvelle échéance,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 3ème vice-président M. Alain FUCHS, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle économie, aménagement du territoire, liens avec les entreprises,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De fixer une nouvelle échéance en vue de la signature d'un compromis de vente dans l'attente de la signature d'un acte authentique entre la communauté de communes et le preneur, la SAS DSP Bricka ou toute autre entreprise venant à sa suite aux

mêmes fins, au 31.12.2020,

- D'autoriser le président à signer ledit compromis de vente,
- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

047.2020 : Espace tertiaire situé au RDC de la résidence seniors « Le Dom@ine » 80 Grand Rue à WOERTH : modification des conditions de mise à disposition des locaux et modalités de gestion locative.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°044.2017 du conseil communautaire en date du 03.07.2017 : «Espace RDC de la résidence seniors à Woerth « Le DomAïne – 80 grand-rue : définition de la vocation du local et fixation de mise à disposition »,

Vu la délibération n°095.2017 du conseil communautaire en date du 18.12.2017 : «Le Dom@ïne : espace RDC à Woerth – 80 grand-rue : fixation du prix de mise à disposition – modification de la délibération n°044.2017 »,

Considérant les demandes de la SISA, et les réunions de travail correspondantes,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 3ème vice-président M. Alain FUCHS, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle économie, aménagement du territoire, liens avec les entreprises,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 abstentions, décide :

- **De modifier les conditions de mise à disposition des 8 bureaux et espaces communs du RDC du 80 Grand'Rue à Woerth (espace tertiaire), comme suit :**
 - **Demande de modification du bail authentique afin de tenir compte de la décision de ne facturer à la SISA que les locaux effectivement occupés (+ part communs correspondante) et non l'ensemble des espaces, à compter de juin 2019,**
 - **Mise à disposition directe et sans l'intermédiaire de la SISA, de bureaux à des professionnels de santé,**

- De procéder dans l'immédiat au remboursement du loyer trop versé par la SISA à la communauté de communes (32 246,98 € juin 2019-septembre 2020), et à la facturation aux locaux effectivement mis à disposition, au 1^{er} octobre 2020,
- D'autoriser le président à gérer la location de l'espace tertiaire, en régie ou d'en confier la gérance à un professionnel de l'immobilier,
- De fixer à compter du 01.10.2020 le tarif mensuel TTC de mise à disposition de locaux de l'espace tertiaire à 17,50 €/m², hors charges locatives réparties au prorata des bureaux loués, le parties communes étant réparties au prorata des surfaces de bureaux loués (et au même tarif au m²), soit au détail :

Loyer (révision ILAT 1er trimestre 2020) - à compter 01/10/2020					
N° bureau	Surface (m ²)	Loyer mensuel TTC (17,50 €/m ²)	Tantièmes (au prorata des surfaces de bureaux)	charges parties communes 66,89 m ² (selon tantièmes)	TOTAL mensuel TTC (bureau + communs) – hors charges locatives
Bureau n°1	16,20	283,50 €	10,89%	127,44 €	410,94 €
Bureau n°2	16,35	286,13 €	10,99%	128,62 €	414,75 €
Bureau n°3	18,90	330,75 €	12,70%	148,68 €	479,43 €
Bureau n°4	18,40	322,00 €	12,37%	144,75 €	466,75 €
Bureau n°5	18,00	315,00 €	12,10%	141,60 €	456,60 €
Bureau n°5 bis	5,70	99,75 €	3,83%	44,84 €	144,59 €
Bureau n°6	18,90	330,75 €	12,70%	148,68 €	479,43 €
Bureau n°7	19,20	336,00 €	12,90%	151,04 €	487,04 €
Bureau n°8	17,15	300,13 €	11,53%	134,92 €	435,04 €
TOTAL	148,80	2 604,00 €	100,00%	1 170,58 €	3 774,58 €

- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

**PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – TOURISME
THERMALISME TRANSFRONTALIER**

AJOURNE.2020 : Taxe de séjour intercommunale : grille tarifaire 2021.

Ajourné – délibération non nécessaire.

Numérotation corrigée en conséquence pour les délibérations suivantes.

PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – POLITIQUE DE L'EAU

Pas de délibérations.

FONCTIONNEMENT GENERAL – ADMINISTRATION-FINANCES – JURIDIQUE

048.2020 : Décision budgétaire modificative n°1/2020.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les délibérations approuvant les comptes de gestion, les comptes administratifs, l'affectation des résultats, les tableaux annexes 1 et 2 au budget, le vote des taux, coefficients et montants des impôts directs locaux, ainsi que le budget de l'exercice,

Vu les décisions budgétaires modificatives et les arrêtés de virements de crédits

Considérant :

- *la nécessité de prévoir au budget le remboursement du trop versé de loyer de la SISA – Woerth à l'espace tertiaire du 80 Grand'Rue à Woerth,*
- *la nécessité de prévoir au budget la prise en charge de l'opération « s'engager c'est permis » via la mission locale (tableau annexe 1 au budget),*
- *la nécessité de modifier le montant de la contribution à la mission locale pour 2020 (+ 1 615 €),*
- *de corriger une imputation sur le budget annexe ZAC thermale,*
- *de régulariser une écriture passée en 2019 sans détail de TVA,*
- *de fixer les montants exacts de portage des déficits des budgets annexes au budget principal, et de leur remboursement (tableau annexe 2 au budget),*

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De modifier le tableau des subventions et contributions –annexe 1 au budget 2020 comme suit :

Enveloppe contribution à la Mission locale et opération « s'engager c'est permis » : + 1615 € et + 11 500 € (soit 13 115 €) (pas de modification budgétaire, crédits suffisants).

- De modifier le tableau des écritures internes entre budgets –annexe 2 au budget 2020 comme suit :

Synthèse des écritures entre budgets		2020	
		avance	remb
SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)			
budget principal	Avance remboursable du BP SF	79 826,50 €	77 259,37 €
budgets annexes	Avance remboursable du BP SF	79 826,50 €	77 259,37 €
402	Equilibre BA CADT	0,00 €	20 000,00 €
403	Equilibre BA HES	0,00 €	12 523,75 €
404	Equilibre BA ZAC thermale	0,00 €	7 735,62 €
415	Equilibre BA BATI	18 750,00 €	0,00 €
414	Equilibre BA BATA	61 076,50 €	0,00 €
416	Equilibre BA site éco nord Woerth	0,00 €	37 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)			
budget principal	Avance remboursable du BP SI	867 866,53 €	1 295 850,36 €
budgets annexes	Avance remboursable du BP SI	867 866,53 €	1 295 850,36 €
401	Equilibre BA ZAC PES	0,00 €	153 859,04 €
403	Equilibre BA HES	0,00 €	17 530,00 €
404	Equilibre BA ZAC thermale	34 307,73 €	0,00 €
405	Equilibre BA ZAC sud de Woerth	0,00 €	34 461,32 €
407	Equilibre BA ZAC willenbach	5 227,84 €	0,00 €
409	Equilibre BA Héliions	33 852,59 €	0,00 €
412	Equilibre BA ZA pôle bois Hegeney	370,95 €	0,00 €
413	Equilibre BA ilot centre Woerth	457 950,00 €	0,00 €
415	Equilibre BA BATI	81 250,00 €	0,00 €
414	Equilibre BA BATA	254 907,42 €	0,00 €
416	Equilibre BA site éco nord Woerth	0,00 €	1 090 000,00 €
	BA = budget annexe		
total (somme des 2 sections)		947 693,03 €	1 373 109,73 €

- De modifier le budget 2020 comme suit :

BUDGET ANNEXE ZA Thermale n°404 : confirmation du traitement comptable d'avril 2020									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
Correction d'imputation	-	022	493,60 €	0 €					
	+	6522	493,60 €	493,60 €					

Total dépenses		inchangé	Total recettes		inchangé
----------------	--	----------	----------------	--	----------

BUDGET ANNEXE ILOT CENTRAL WOERTH n°413									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
Remboursement trop payé de 2019 - SISA	+	6718	32246,98€	32246,98€					
	-	023	32246,98€	117324,75 €					
Total dépenses				168 614,08 €	Total recettes				168 614,08 €

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
	-	2138	32246,98€	3753,02€		-	021	32246,98€	117324,75 €
Total dépenses				1 670 583,75 €	Total recettes				1 670 583,75 €

BUDGET ANNEXE ZA SUD DE WOERTH n°405									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
Annulation titre de 2019 passé sans détail de TVA	+	673	110979€	110979€	Titre HT	+	7015	92482,50€	319747€
Equilibre	-	6522	18496,50€	74430,98€					
Total dépenses				1 486 613,55 €	Total recettes				1 486 613,55 €

- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

049.2020 : Impôts directs locaux – CFE – état 1259 FPU : mise en réserve de la fraction de taux de CFE : précision à la délibération n°025.2020.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°025.2020 du conseil communautaire en date du 09.03.2020 : « Fiscalité intercommunale : Impôts directs locaux : Vote des taux et coefficients »,

Vu l'état 1259 FPU de l'établissement,

Considérant que l'état 1259 FPU n'avait pas encore été porté à connaissance de la communauté de communes au jour de la délibération prise pour le fixation des taux des impôts directs locaux, la valeur de la fraction de taux étant inconnue, et que la délibération susvisée précise que le taux retenu est le taux maximum possible,

Considérant la demande de la DRFiP 67 de prendre une délibération complémentaire fixant la fraction de taux de CFE mis en réserve, à savoir 0,66%,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De compléter la délibération n°025/2020 et l'état 1259 FPU correspondant pour ce qui concerne la fraction de taux de CFE mise en réserve,**
- **De fixer le taux de CFE mis en réserve à 0,66%, soit le maximum possible, comme précisé par la délibération n°025.2020,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

FONCTIONNEMENT GENERAL – GOUVERNANCE-ELUS-GRH

050.2020 : Création et composition des commissions internes thématiques.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°035.2020 du conseil communautaire en date du 27.07.2020 : «Création et installation des instances de travail, désignation/élections des membres et du président d'instance (commission finances, commission achats, commissions thématiques et/ou territoriales, et comités de pilotage, comités consultatifs, conseil de développement avec ou sans représentants non élus) »,

Considérant l'organisation de la gouvernance intercommunale à la suite du renouvellement de mandat,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu les propositions des vice-présidents,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De créer des commissions de pôle, commissions de travail interne présidées par les vice-présidents en charge des politiques publiques des pôles respectifs, et composés d'élus locaux (intercommunaux ou municipaux),**
- **De demander aux vice-présidents correspondants d'animer ces commissions de travail, de réflexion et de débat, de proposition et d'évaluation, aux fins de contribuer aux actions conduites par l'intercommunalité,**
- **De créer les « commissions de pôle » suivants et d'en définir la composition comme suit, le président étant membre de droit :**
 - **Commission de pôle « cohésion sociale - Animation jeunesse, intergénérationnelle - Animations culturelles » composée des élus suivants :**
 1. Roger ISEL, président-Hegeney
 2. Damien WEISS, 1^{er} vice-président, Durrenbach
 3. Marie-Claude FILSER, conseillère communautaire titulaire-Lembach,
 4. Céline ROESSEL, conseillère municipale-Preuschkorf
 5. Stéphane SPEYSER, conseiller municipal-Preuschkorf
 6. Ludovic JOTZ, conseiller municipal-Hegeney
 7. Christelle KLEIN, conseillère municipale-Oberdorf Sparchbach
 8. Martine STIEFFEL, conseillère municipale-Langensoultzbach
 9. Mireille CABIROL, conseillère communautaire titulaire-Biblisheim
 10. Clarisse WALTER, conseillère municipale-Goersdorf
 11. Anne HOLTZMANN, conseillère municipale-Forstheim
 12. Philippe LE BORGNE, conseiller municipal-Woerth
 - **Commission de pôle « transition écologique, mobilité et développement durable » composée des élus suivants :**
 1. Roger ISEL, président-Hegeney
 2. Guillaume PETER, 2^e vice-président-Forstheim
 3. Catherine ATTALI, conseillère municipale-Lembach
 4. Jean-Louis KLIPFEL, conseiller communautaire titulaire-Laubach,
 5. Marc SCHAEFER, conseiller communautaire suppléant-Morsbronn-les-Bains,
 6. Dominique PFEIFFER-RINIE, conseiller communautaire titulaire-Preuschkorf
 7. Stéphane MATTEL, conseiller municipal-Preuschkorf
 8. Dominique FERBACH, conseiller communautaire titulaire-Oberdorf-Spachbach

9. **Dominique SIEDEL, conseiller communautaire titulaire-Durrenbach**
 10. **Freddy CUNTZ, conseiller communautaire titulaire-Goersdorf-Mitschdorf**
 11. **Monique MEYER, conseillère communautaire titulaire-Gunstett**
 12. **Hervé TRITSCHBERGER, conseiller communautaire titulaire-Eschbach**
 13. **Martine STIEFEL, conseillère communautaire titulaire-Langensoultzbach**
 14. **Steeve LOGEL, conseiller municipal-Woerth**
- **Commission de pôle « économie, aménagement du territoire, liens avec les entreprises » composée des élus suivants :**
1. **Roger ISEL, président-Hegeney**
 2. **Alain FUCHS, 3^{ème} vice-président-Woerth,**
 3. **Mathias KLEIN, conseiller communautaire titulaire-Eschbach**
 4. **Jean-Louis KLIPFEL, conseiller communautaire titulaire-Laubach**
 5. **Cindy PETITE, conseillère municipale-Goersdorf-Mitschdorf**
 6. **Dominique PFEIFFER-RINIE, conseiller communautaire titulaire-Preuschkorf**
 7. **François RUTSCH, conseiller communautaire titulaire--Woerth**
 8. **Marc SCHAEFER, conseiller communautaire titulaire- Morsbronn-les-Bains**
 9. **Dominique SCHNEIDER, conseiller communautaire titulaire-Merkwiller-Pechelbronn**
 10. **Hervé TRITSCHBERGER, conseiller communautaire titulaire-Eschbach**
 11. **Stéphane WERNERT, conseiller communautaire titulaire-Preuschkorf**
- **Commission de pôle « tourisme et thermalisme, politique transfrontalière » composée des élus suivants :**
1. **Roger ISEL, président-Hegeney**
 2. **Lysiane DUDT, 4^e vice-présidente-Morsbronn-les-Bains**
 3. **Bernard CHARBAU, conseiller communautaire titulaire-Lembach**
 4. **Aurore BAUER, conseillère municipale- Goersdorf**
 5. **Andrée BURKHARDT 1^{ère} adjointe- Woerth**
 6. **Dominique SIEDEL, conseiller communautaire titulaire-Durrenbach**
 7. **Freddy WEHRUNG, conseiller communautaire suppléant-Laubach**
 8. **Jean-Charles ROS, conseiller communautaire suppléant-Oberdorf-Spachbach**
 9. **Dany WALTER, conseiller communautaire titulaire-Lampersloch**
 10. **Marc BASTIAN, conseiller communautaire titulaire-Froeschwiller**
 11. **Stéphane WERNERT, conseiller communautaire titulaire-Preuschkorf**
 12. **Hervé TRITSCHBERGER, conseiller communautaire titulaire-Eschbach**
 13. **André SCHMITT, conseiller communautaire titulaire-Wingen**

- Commission de pôle « politique de l'eau et de l'habitat », animée par Christian TRAUTMANN, 5^e vice-président-Lembach, dont la composition correspond aux 24 représentants auprès du SDEA Alsace Moselle déjà désignés par délibération correspondante.
- De créer une commission « stratégie et prospective territoriale », commission transversale de réflexion et de débat, force de proposition, et chargée de construire et d'imaginer des scénarios prospectifs et des réflexions à plus long terme pour aider à l'élaboration de politiques publiques ou de stratégies globales d'avenir du territoire, composée comme suit :
 1. Roger ISEL, président-Hegeney
 2. Damien WEISS, 1^{er} vice-président, Durrenbach
 3. Guillaume PETER, 2^e vice-président-Forstheim
 4. Alain FUCHS, 3^{ème} vice-président-Woerth,
 5. Lysiane DUDT, 4^e vice-présidente-Morsbronn-les-Bains
 6. Christian TRAUTMANN, 5^e vice-président-Lembach
(Soit les 5 vice-présidents en charge des politiques publiques)
 7. Un membre de chaque commission de pôle,
 8. Les six membres (non élus du territoire) siégeant au conseil de développement du PETR,
 9. D'anciens élus ou « citoyens-experts » souhaitant apporter leur contribution au territoire, dans la limite de 5 personnes au maximum,
- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

052.2020 : Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : modification de la délibération n°036.2020.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°036.2020 du conseil communautaire en date du 27.07.2020 : « Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires »,

Considérant que le territoire est représenté au SDEA Alsace-Moselle via un siège par commune, et que la délibération n°036.2020, mentionne pour la commune de Preuschdorf deux représentants, à savoir Mme Séverine Demange et M. Stéphane Wernert (siège conseiller territorial), le conseiller appelé à siéger au conseil territorial devant faire partie des élus désignés au sein des commissions locales,

Considérant que la représentation extérieure à la régie du Fleckenstein doit encore être complétée et vu les propositions des organismes concernés, proposition étant faite pour les organismes n'ayant pas donné suite d'inviter le président de la structure, et par la suite toute personne dûment désignée par l'organisme concerné,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre, un élu ne prenant pas part au vote, décide :

- **De modifier la délibération n°036.2020 concernant la désignation d'un représentant au conseil territorial – GEMAPI du SDEA Alsace-Moselle, par substitution de M. Freddy CUNTZ à M. Stéphane WERNERT,**
- **De désigner les représentants des organismes extérieurs au conseil d'administration de la régie du Fleckenstein comme suit :**
 - **1. OTI « L'Alsace Verte » : Mme la Présidente, ou toute autre représentant dûment désigné ultérieurement,**
 - **2. Syndicat d'initiatives de Lembach : M. Claude GAUBERT,**
 - **3. SYCOPARC : M. le Président, ou toute autre représentant dûment désigné ultérieurement,**
 - **4. Commune de Lembach : déjà désignée,**
 - **5. Association des charbonniers : M. Charles SCHLOSSER.**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

POINTS SUPPLEMENTAIRES AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR (LE CAS ECHEANT).

Pas de points supplémentaires.

DIVERS ET INFORMATIONS

Points divers soulevés en séance.

Communications des élus :

- Intervention du président.
 - o Procédure « covid » annoncée jusqu'en mars 2021. Prochains conseils organisés en conséquence.
 - o Projet privé de golf à Pechelbronn : RDV sous peu entre le président de la CCSP, les investisseurs privés et les maires des communes concernées.
 - o Réunion des commissions SDEA – rappel dates.
 - o Visite du sous-préfet sur le territoire – 9 octobre 2020.
 - o Conseil des maires : planning des réunions du lundi avait été distribué à la dernière réunion. Réunion thématique le 23.11 prévue – conseil communautaire « TEPOS ».
 - o Extension de l'amicale des maires du canton de Woerth aux communes du nord (Nieder-Obersteinbach, Lembach et Wingen). Idée – caler au mieux le périmètre de l'amicale à celui de la comcom.
 - o Communication intercommunale – bulletin intercommunal : à terme, souhait du président de plus associer les communes, et envisager d'intégrer la communication intercommunale dans les pages des bulletins communaux (conditions et modalités à définir – réflexion à lancer avec 1^{ère} étape : audit de ce qui est fait localement).
 - o Plan de relance du CD67 : notre territoire : 41 dossiers d'entreprises ayant sollicité le département.
 - o Mail « tremplindeselus » sur la formation des élus : mail issu d'une sté sans lien avec la communauté de communes et sans sa demande.

- Intervention de M. Nicastro – élu référent « OM » : perspectives au niveau du SMICTOM :
 - o Question de l'harmonisation des modes de facturation à l'échelle du territoire du SMICTOM – objectif majeur.
 - o Centralisation de la facturation à étudier à terme.
 - o Mise en place d'une collecte séparée pour les bio-déchets – réflexion lancée. Devra permettre d'espacer les levées des autres déchets de la poubelle brune.
 - o Harmonisation des procédures et du fonctionnement des services « OM » entre les différents territoires. Objectif : harmonisation du traitement des usagers à l'échelle du territoire du SMICTOM. 1^{ères} demandes : pas de rétroactivité de régularisation de facturation pour des départs non signalés, et application de la facturation à la naissance des enfants. Il appartient aux usagers de déclarer les événements venant modifier leur facturation, rôle des communes dans ces déclarations (la date de prise en charge par les communes devenant la date appliquée pour les changements de situation). Des propositions suivront (dont article à insérer dans les prochains journaux communaux appelant à la responsabilité des usagers du service).

- Autres interventions sur demande.
 - o M. Peter : Rappel mail envoyé aux communes concernant un projet de groupement de commande + réunion proposée le 20.10.
 - o M. Fuchs : Information sur l'état de l'économie de notre territoire en lien avec l'ADIRA, réunion le 05.10.

- Mme Marajo : actualités du département :
 - Compléments sur le dispositif de cofinancement des constructions de périscolaires plus important sur le nord du département – 30%.
 - Fonds de solidarité communaux : en phase de finalisation.
 - Accompagnements divers du CD67 en lien avec la crise sanitaire, dont en faveur des associations.
 - Actualité de fin d'année : CEA créée le 01.01.2021, nouvelle gouvernance + travail sur l'harmonisation des dispositifs et modalités de fonctionnement. Année de transition qui ne doit pas susciter d'inquiétudes.

Informations :

- Organisation d'un séminaire des élus locaux (ensemble des 335 conseillers municipaux), Début 2021 (date restant à fixer, sur une journée (samedi) avec repas (selon dispositifs sanitaires),
Au Liebfrauenberg,
Thématique générale : Le bloc communal (communes + communauté de communes) au service du territoire.

Documents annexes diffusés :

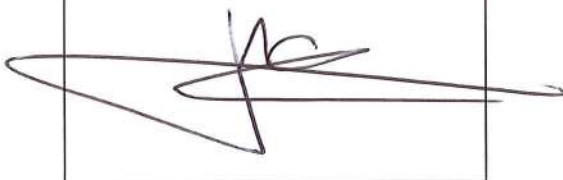
Documents diffusés préalablement à la réunion :

- Planning prévisionnel des réunions jusqu'à l'été 2020,
- Trombinoscope des conseillers communautaires (avec et sans coordonnées),
- Tableau de l'exécutif,
- Fiche d'identité de la communauté de communes,
- Compte-rendu du dernier conseil communautaire,
- Rapport de présentation.

Clôture de la séance à 21h30.

Durrenbach, le 22.09.2020

Le secrétaire de séance
M. Christian TRAUTMANN



Le président
M. Roger ISEL



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21/09/2020

Début de l'émargement à 18:37:17 le 21.09.2020

Présents : BALL Jean-Claude , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , HOCH Georges , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL Jean-Louis , MALL Philippe , MEYER Monique , NICASTRO Gérard , NIEDERER Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane ,

Ont donné procuration : LEDIG Evelyne (à STIEFEL Martine),

Absents/Excusés : CRONMULLER Martine, SCHERTZ Christophe, WALTER Clarisse,

Début des votes à 18:47:43 le 21.09.2020

Test des boîtiers

Début du vote à 18:47:43, fin du vote à 18:48:45

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 32
- Procuration : 1
- Total votants : 33

- Ont obtenu :
- Pour : 33 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Ne prend pas part au vote : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , HOCH Georges , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne (Martine STIEFEL) , MALL Philippe , MEYER Monique , NICASTRO Gérard , NIEDERER Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 27.07.2020

Début du vote à 18:49:22, fin du vote à 18:49:57

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 32
- Procuration : 1
- Total votants : 33

- Ont obtenu :
- Pour : 33 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Ne prend pas part au vote : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , HOCH Georges , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne (Martine STIEFEL) , MALL Philippe , MEYER Monique , NICASTRO Gérard , NIEDERER Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

039.2020 : Situation d'urgence sanitaire covid 19 : Adhésion au dispositif d'achat groupé de masques en tissu par le conseil départemental du Bas-Rhin : convention constitutive de groupement

Début du vote à 19:42:48, fin du vote à 19:43:43

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 32
- Procuration : 1
- Total votants : 33

- Ont obtenu :
- Pour : 33 voix

- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Ne prend pas part au vote : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , HOCH Georges , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne (Martine STIEFEL) , MALL Philippe , MEYER Monique , NICASTRO Gérard , NIEDERER Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

040.2020 : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics du Bas-Rhin : convention de mise en œuvre : engagement de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn

Début du vote à 19:45:02, fin du vote à 19:45:13

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
 - Présents : 32
 - Procuration : 1
 - Total votants : 33
-
- Ont obtenu :
 - Pour : 33 voix
 - Contre : 0 voix
 - Abstention : 0 voix
 - Ne prend pas part au vote : 0 voix
 - Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , HOCH Georges , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne (Martine STIEFEL) , MALL Philippe , MEYER Monique , NICASTRO Gérard , NIEDERER Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

041.2020 : Construction d'un ALSH intercommunal à Hegenev (site périscolaire intercommunal) : validation de l'APS (Avant-Projet Sommaire)

Début du vote à 19:55:21, fin du vote à 19:55:39

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 32
- Procurations : 1
- Total votants : 33

- Ont obtenu :
- Pour : 33 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Ne prend pas part au vote : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , HOCH Georges , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne (Martine STIEFEL) , MALL Philippe , MEYER Monique , NICASTRO Gérard , NIEDERER Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

042.2020 : Construction d'un ALSH intercommunal à Durrenbach (site périscolaire intercommunal) : validation de l'APS (Avant-Projet Sommaire)

Début du vote à 20:06:01, fin du vote à 20:06:19

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 32
- Procuration : 1
- Total votants : 33

- Ont obtenu :
- Pour : 33 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Ne prend pas part au vote : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , HOCH Georges , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne (Martine STIEFEL) , MALL Philippe , MEYER Monique , NICASTRO Gérard , NIEDERER Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

043.2020 : Redressement judiciaire de la Sari du Parc : loyer au bâtiment d'activités pôle bois à Eschbach : prolongement de la suspension de loyer

Début du vote à 20:24:03, fin du vote à 20:24:43

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 32
- Procuration : 1
- Total votants : 33
- Ont obtenu :
- Pour : 14 voix
- Contre : 10 voix
- Abstention : 7 voix
- Ne prend pas part au vote : 2 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , ISEL Roger , KLEIN Mathias , MALL Philippe , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , SITTER Pierrot , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WEINLING HAMEL Elisabeth

Contre : BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard, FERBACH Dominique, KLIPFEL Jean-Louis, MEYER Monique, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, SCHNEIDER Francis, WALTER Dany

Abstention : HOCH Georges, LEDIG Evelyne (Martine STIEFEL), RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique, STIEFEL Martine, TRAUTMANN Christian, WERNERT Stéphane

Ne prend pas part au vote : SIEDEL Dominique, WEISS Damien

Non votants :

044.2020 : Situation d'urgence sanitaire covid 19 : Délégation partielle de compétence en matière d'immobilier d'entreprise au Conseil départemental du Bas-Rhin

Début du vote à 20:26:05, fin du vote à 20:26:12

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 32
- Procurations : 1
- Total votants : 33

- Ont obtenu :
- Pour : 32 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 1 voix
- Ne prend pas part au vote : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , HOCH Georges , ISEL Roger , KLEIN Mathias , LEDIG Evelyne (Martine STIEFEL) , MALL Philippe , MEYER Monique , NICASTRO Gérard , NIEDERER Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTE Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention : KLIPFEL Jean-Louis

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

045.2020 : Réhabilitation du hall sud du site économique Nord de Woerth : validation de l'APS (Avant-Projet Sommaire)

Début du vote à 20:31:48, fin du vote à 20:32:01

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 32

- Procuration : 1
- Total votants : 33
- Ont obtenu :
- Pour : 27 voix
- Contre : 3 voix
- Abstention : 2 voix
- Ne prend pas part au vote : 1 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , HOCH Georges , ISEL Roger , KLEIN Mathias , LEDIG Evelyne (Martine STIEFEL) , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHNEIDER Dominique , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre : MALL Philippe, NIEDERER Gérard, SCHNEIDER Francis

Abstention : KLIPFEL Jean-Louis, MEYER Monique

Ne prend pas part au vote : FERBACH Dominique

Non votants :

046.2020 : Projet d'installation de la S.A.S. DSP Bricka à la zone d'activités intercommunale de Woerth : nouvelle échéance de signature d'un compromis de vente

Début du vote à 20:35:18, fin du vote à 20:35:26

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 32
- Procuration : 1
- Total votants : 33
- Ont obtenu :
- Pour : 33 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Ne prend pas part au vote : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , HOCH Georges , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne (Martine STIEFEL) , MALL Philippe , MEYER Monique , NICASTRO Gérard , NIEDERER Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

047.2020 : Espace tertiaire situé au RDC de la résidence seniors « Le Dom@ine » 80 Grand Rue à WOERTH : modification des conditions de mise à disposition des locaux et modalités de gestion locative

Début du vote à 20:41:05, fin du vote à 20:41:24

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 32
- Procurations : 1
- Total votants : 33

- Ont obtenu :
- Pour : 31 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 2 voix
- Ne prend pas part au vote : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , HOCH Georges , ISEL Roger , KLEIN Mathias , LEDIG Evelyne (Martine STIEFEL) , MALL Philippe , MEYER Monique , NICASTRO Gérard , NIEDERER Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention : KLIPFEL Jean-Louis, SIEDEL Dominique

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

0...2020 : Taxe de séjour intercommunale : grille tarifaire 2021 (ajourné)

La délibération n'a pas été votée

048.2020 : Décision budgétaire modificative n°1

Début du vote à 20:46:02, fin du vote à 20:46:10

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 32
- Procuration : 1
- Total votants : 33

- Ont obtenu :
- Pour : 33 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Ne prend pas part au vote : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , HOCH Georges , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne (Martine STIEFEL) , MALL Philippe , MEYER Monique , NICASTRO Gérard , NIEDERER Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

049.2020 : Impôts directs locaux – CFE – état 1259 FPU : mise en réserve de la fraction de taux de CFE : précision à la délibération n°025.2020

Début du vote à 20:49:30, fin du vote à 20:50:14

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 32
- Procuration : 1
- Total votants : 33

- Ont obtenu :
- Pour : 33 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Ne prend pas part au vote : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , HOCH

Georges , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne (Martine STIEFEL) , MALL Philippe , MEYER Monique , NICASTRO Gérard , NIEDERER Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

050.2020 : Création et composition des commissions internes thématiques

Début du vote à 21:01:49, fin du vote à 21:02:07

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 32
- Procuration : 1
- Total votants : 33

- Ont obtenu :
- Pour : 33 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Ne prend pas part au vote : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , CUNTZ Freddy , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , HOCH Georges , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne (Martine STIEFEL) , MALL Philippe , MEYER Monique , NICASTRO Gérard , NIEDERER Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

051.2020 : Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : modification de la délibération n°036.2020

Début du vote à 21:05:53, fin du vote à 21:06:02

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 32
- Procuration : 1
- Total votants : 33

- Ont obtenu :
- Pour : 31 voix
- Contre : 1 voix
- Abstention : 0 voix
- Ne prend pas part au vote : 1 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , BASTIAN Marc , CABIROL de SAINT GEORGES Mireille , CHARBAU Bernard , DUDT Lysiane , FERBACH Dominique , FILSER Marie Claude , FUCHS Alain , HOCH Georges , ISEL Roger , KLEIN Mathias , KLIPFEL Jean-Louis , LEDIG Evelyne (Martine STIEFEL) , MALL Philippe , MEYER Monique , NICASTRO Gérard , NIEDERER Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER-RINIE Dominique , RUTSCH François , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SIEDEL Dominique , SITTER Pierrot , STIEFEL Martine , TRITSCHBERGER Hervé , WACKER Patrick , WALTER Dany , WEINLING HAMEL Elisabeth , WEISS Damien , WERNERT Stéphane

Contre : TRAUTMANN Christian

Abstention :

Ne prend pas part au vote : CUNTZ Freddy

Non votants :

Fin des votes à 21:22:30 le 21.09.2020

